



Commune
de Puidoux

PREAVIS N° 05-2011

DU 31 MAI 2011

CONCERNANT

**UNE DEMANDE DE CREDIT DE Frs. 240'300.—TTC
POUR LE REMPLACEMENT ET EXTENSION DU RESEAU
DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE
ENTRE « LA CROIX » ET « L'HOTEL DU SIGNAL »**

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

La conduite du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie située au lieu-dit "Le Signal" doit être remplacée en raison de son état vétuste avancé et de son diamètre insuffisant pour la défense incendie. Cette intervention doit être coordonnée avec le projet d'agrandissement et de rénovation de l'Hôtel du Signal.

DESCRIPTION DU PROJET

La longueur totale de la nouvelle conduite projetée est de 590 mètres. Elle doit remplacer l'actuelle en Eternit diamètre 100 mm. Le tracé est modifié sur une longueur d'environ 300 mètres, vu qu'un parking souterrain traversé par le chemin communal entre "Le Signal" et "La Croix" va être construit. Cet ouvrage occupe toute la surface entre le bâtiment principal existant et la forêt située à l'arrière. Dès lors, la solution retenue par la Municipalité consiste à poser la conduite sous le chemin communal reconstruit dans le parking souterrain, sur une longueur de 230 mètres. Pour sécuriser les nouvelles constructions, la conduite sera posée dans une gaine en polyéthylène.

Une nouvelle borne-hydrant sera posée en remplacement de l'ancienne dont l'implantation trop proche des nouveaux bâtiments n'est plus judicieuse. De plus, le calibre n'est plus conforme aux prescriptions de l'ECA (diamètre insuffisant).

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES OUVRAGES

Compte tenu des besoins spécifiques du secteur, tant pour l'alimentation que pour la défense contre l'incendie, le projet prévoit le remplacement des anciens tuyaux en Eternit par des tubes en polyéthylène soudé de diamètre extérieur 225 mm et diamètre intérieur 184.0 mm, PN 16. Comme la pression dans ce secteur dépasse actuellement les 10 bars, le choix de tubes résistants à une pression maximale de 16 bars est en parfaite conformité avec les exigences techniques en vigueur.

La conduite sera posée à une profondeur de fouille de 1,30 mètres, de manière à disposer d'une couverture minimale de 1,00 mètre sur les tuyaux pour protéger l'ouvrage contre le gel.

Pour la traversée du parking souterrain, la conduite sera posée dans une gaine en PE 100 280/246.8 PN 10. Il s'agit également de tubes pour eau potable qui résistent à une pression de 10 bars. Un essai de pression sera réalisé sur la gaine pour garantir son efficacité.

COUT DES TRAVAUX

Le projet a fait l'objet d'une étude complète par le bureau d'ingénieurs mandaté par la Municipalité pour s'occuper du développement du réseau d'eau. Le devis a été établi sur la base des prix pratiqués actuellement pour ce genre de travaux et des métrés des quantités à mettre en œuvre.

Le devis des prestations s'établit comme suit :

1. Travaux de génie civil	CHF	72'555.00
2. Travaux d'appareillage	CHF	107'195.00
3. Autres prestations :		
- levés de terrain, travaux géométriques	CHF	1'000.00
- reproduction de documents	CHF	400.00
- honoraires et frais d'ingénieur	CHF	21'100.00
- divers et imprévus	CHF	20'250.00
		<u>CHF 42'750.00</u>
Montant total HT	CHF	222'500.00
TVA 8 %		<u>CHF 17'800.00</u>
Montant total TTC		<u>CHF 240'300.00</u>

SUBVENTIONS CANTONALES

L'ECA verse une subvention de 20 % sur les travaux d'entretien du réseau principal, mais ne prend pas en compte le transfert des prises privées. Le montant de la subvention devrait être de l'ordre de CHF 44'000.-, la TVA sera récupérée ce qui laissera un solde à la charge du service des eaux d'environ CHF 178'500.--

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Puidoux de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

Vu le préavis municipal No. 05-2011 du 31 mai 2011 concernant une demande de crédit de Frs. 240'300.—TTC pour le remplacement et extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie entre « La Croix » et « L'Hôtel du Signal » ;

Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet ;

Ouï le rapport de la Commission de gestion ;

Vu que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement et extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie entre "La Croix" et "L'Hôtel du Signal";
2. de lui octroyer à cet effet un crédit de Frs. 240'300.—TTC ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la commune au compte investissements du Service des eaux et de l'amortir par ce service.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

R. Gilliéron



La Secrétaire

B. Berger